

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
25 mars 2011  
Français  
Original : arabe

---

**Lettre datée du 25 mars 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Me référant à la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité en date du 17 mars 2011, ainsi qu'à ma lettre datée du 21 mars 2011 (S/2011/169) portant sur l'attachement de l'État des Émirats arabes unis aux mesures à prendre en vertu des pouvoirs conférés par les paragraphes 4 et 8 de cette résolution pour protéger les populations et zones civiles menacées d'attaque en Libye et notamment d'acheminer une aide humanitaire au peuple libyen, je vous informe que l'État émirien participera à l'action de la coalition internationale et fournira à cet égard des avions de combat pour protéger les civils menacés d'attaque en Libye, conformément aux mesures visant à faire respecter l'interdiction de vol dans l'espace aérien, imposée par le paragraphe 6 de la résolution 1973 (2011).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire diffuser le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) **Ahmed Al-Jarman**

